

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-92

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 03 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LUTZ Sandrine - REYNAUD Pascale - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Julien - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Julien à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : LUTZ Sandrine

Objet VALIDATION DES TARIFS DE L'EAU POUR 2020

Monsieur le Maire propose le tarif de l'abonnement de l'eau, applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

CATEGORIE D'USAGERS	MONTANT DE L'ABONNEMENT en €
Logements	120,00
Lits gîte, hôtel (hors Dormillouse)	13.08
Lits gîte, hôtel (Dormillouse)	8.37
Emplacement camping municipal	16.54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à fixer les montants de l'abonnement selon le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'au montant de l'abonnement s'ajoute obligatoirement la redevance pollution et la redevance prélèvement dont les montants sont fixés par l'Agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
M. SEGOND Eric